

**1<sup>er</sup>AVIS DE MISE EN DEMEURE**

**Identification des parties :**

- Service contractant : La Direction opérationnelle des Télécommunications de Bejaia représentée par son **Directeur Mr AIT DAHMANE NABIL** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia.
- Partenaire cocontractant Entreprise : **EIRCTE EFICA ZIANE MED LAMINE** représentée par son gérant Mr **ZIANE MED LAMINE**, sis à : 24 CHEMINS DES CRETES W BEJAIA
- **Identification de l'opération**
- Contrat (N° 87/2022 DU 09/08/2022) portant : **TRAVAUX CANALISATION PROMOTION BACCARO MSAN/PBCN06**
- ODS de démarrage des travaux : N° 34/24 du 31/01/2024, Délai : 25 jours.

**Objet de la mise en demeure :**

Suite aux visites effectuées par nos services techniques (CMP AOKAS), il a été constaté ce qui suit :

- manque moyens humains et matériels par rapport à vos engagements
- un retard dans la cadence de l'exécution des travaux sur le chantier

A cet effet, vous êtes tenus de renforcer le chantier en moyens humains et matériels et de finaliser tous les travaux dans les délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications techniques du contrat en vigueur.

**Délai d'exécution de la mise en demeure :**

Huit (08) jours après la notification de cet avis de mise en demeure.

**Sanction prévus en cas de refus d'exécution :**

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans les délais fixés par la mise en demeure prévu ci-dessus, Une deuxième mise en demeure est synonyme d'une Résiliation aux torts exclusifs du partenaire cocontractant conformément à l'article 40 du contrat en vigueur.

Accusé de réception

Date 01/04/2024

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature) **AIT DAHMANE NABIL**

Ent. Installation Réseaux Centrale Elect et Tel  
E.I.B (T.C.E) G.T.P.H

Ets. **ZIANE Mohamed Lamine**  
24, Chemins des Crêtes BEJAIA  
ALGERIE TELECOM N° 14 A 0987938-00/06

**Le Directeur**

Bejaia le 31/03/2024

